

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens Question écrite n° 52252

Texte de la question

M. Jean-Marie Bockel souhaiterait attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la baisse de 3,5 % de la rémunération des actes des masseurs-kinésithérapeutes décidée par le Gouvernement en août 2000. De l'avis des intéressés, cette décision les place dans une situation difficile. Il lui demande donc s'il ne serait pas souhaitable d'harmoniser davantage les tarifs et les réalités de la profession.

Données clés

Auteur: M. Jean-Marie Bockel

Circonscription: Haut-Rhin (5e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 52252

Rubrique: Assurance maladie maternité: généralités

Ministère interrogé: emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 octobre 2000, page 5855